

# Port de Capbreton : Macs présente sa feuille de route

Avant la fin des contrats de concession, le président de la communauté de communes dévoile un calendrier et veut rassurer les usagers concernant l'avenir de la zone technique

**Arnauld Bernard**  
a.bernard@sudouest.fr

La Fête de la mer est à peine terminée que le dossier du port de Capbreton est de retour sur le bureau de Pierre Froustey, le président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte sud (1). L'avait-il seulement quitté, avec l'agenda extrêmement contraint annoncé pour le lancement du projet Port d'avenir ?

« Nous avons aujourd'hui un contexte réglementaire, rappelle Pierre Froustey. Les contrats de concession s'arrêtent au 31 décembre 2023, c'est la loi, et ça a été signé comme ça il y a quarante ans. Il ne peut pas y avoir de prolongation automatique, il faut une mise en concurrence, et les entreprises occupant les concessions sur le domaine public portuaires le savent, que ce soit dans la zone technique ou au-delà. »

Ainsi, il faut ajouter aux trois entreprises de la zone technique au moins trois restaurateurs, et tous vont devoir monter un dossier pour postuler pour une nouvelle concession, à l'exception de huit associations, sous un régime différent de « conventions ». Il faudra aussi rendre les lieux vierges de toute construction : une remise en état du site « comme l'ont trouvé les occupants il y a quarante ans ».

La zone technique existera pendant et après les travaux. « Il n'y aura pas de projet immobilier, comme on a pu l'entendre. La zone technique apporte un service indispensable, qui sera maintenu quelles que soient les décisions à venir. »

## Rassurer

Des décisions qui passent dans un premier temps par de la concertation : « On profite



**La zone technique de Capbreton est occupée par trois entreprises, qui devront libérer les lieux et les laisser dans l'état dans lequel elles s'y sont installées il y a quarante ans.**

ARCHIVES PHILIPPE SALVAT / SUD OUEST

de cette échéance pour lancer le projet Port d'avenir, pour essayer de moderniser un certain nombre de choses : Macs assure le pilotage du projet, accompagnée par le cabinet Winch, spécialiste de la filière nautique et des exploitations portuaires, ViaAqua, spécialiste de la filière pêche et des

« Il ne peut pas y avoir de prolongation automatique, il faut une mise en concurrence, et les entreprises le savent »

produits de la mer, et Artelia, pour toutes les questions réglementaires et environnementales liées aux aménagements portuaires. »

« Ils seront présents et iront à la rencontre des acteurs du port dès cette semaine », confirme Louis Galdos, vice-président en charge du port. En

septembre, les axes d'aménagements devront être validés.

« Nous n'avons pas d'idées préconçues, ce qu'on pourrait nous reprocher par ailleurs, explique Pierre Froustey, qui sait que les questions vont être nombreuses, à l'occasion du prochain Conseil portuaire, calé en juin. Pour la zone technique, on a souhaité travailler en amont, élaborer un cahier des charges pendant l'été, pour avoir les candidatures pour l'automne. »

## 15 millions d'euros

Après, à eux de défendre leur activité et de monter le meilleur dossier : « Nous avons des amodiataires qui sont par exemple pré-positionnés sur une zone à Atlantisud, à Saint-Geours-de-Marenne. Ça veut dire qu'ils sont déjà dans une perspective de développement au-delà de la zone technique du port. Je n'ai en tout cas pas d'inquiétude sur les emplois. » On compte 200 emplois directs sur la zone du port.

Si Macs investit directement sur de nouveaux bâtiments dans la zone technique, les concessions à venir seront plus courtes, les exploitants n'ayant pas à amortir l'investissement.

« C'est une option parmi d'autres, explique Pierre Froustey. Aujourd'hui, on a plutôt tendance à conserver les espaces dont on a la maîtrise, pour éviter la spéculation et pouvoir agir sur le fonctionnement. Mais on peut aussi réhabiliter l'existant, ou les futurs amodiataires peuvent construire eux-mêmes des bâtiments. Nous allons travailler sur l'axe environnemental, on doit faire des économies d'électricité. On souhaite que le port soit un vecteur de développement économique, on a déjà commencé dans cette direction, on a programmé 15 millions d'euros d'investissements en cinq, six ans. »

(1) La Communauté de communes Macs gère le port depuis 2018.